**Intervention FR – Comité de la facilitation des échanges – 21 octobre**

Merci Monsieur le Président de m’avoir donné la parole ainsi qu’à la Commission européenne qui a invité des Etats membres de l’Union européenne à présenter des projets d’assistance technique en lien avec la facilitation des échanges.

Je souhaite d’abord évoquer le rôle des douanes dans un marché international ouvert. Responsable de la gestion des flux de marchandises ainsi que de la collecte des droits de douane, l$es autorités douanières endossent un rôle crucial dans la mise en œuvre de l’Accord de la facilitation des échanges qui vise à prévenir les frictions commerciales ralentissant le commerce. Ainsi, il est primordial de soutenir leurs activités, notamment dans les pays en développement, en leur fournissant l’assistance technique nécessaire pour respecter l’Accord de la facilitation des échanges et, *in extenso*, favoriser leur développement économique.

Dans cette optique, la France, ainsi que l’Union européenne, financent un projet d’assistance technique mis en œuvre par Expertise France en Guinée : le projet d’appui aux corps de contrôle et à l’administration fiscale, dit PACCAF, qui accompagne les douanes guinéennes dans le développement d’un vivier d’entreprises respectueuses de la réglementation – les « opérateurs économiques agréés ». Pour rappel, la mise en place de mesures de facilitations des échanges pour les opérateurs agréés fait écho à l’article 7 de l’Accord de facilitation des échanges.

Dans le cadre du PACCAF, Expertise France s’efforce à mettre en exergue les bénéfices commerciaux liés au respect de l’article 7 de l’Accord de la facilitation des échanges, qui a été retranscrit dans le code des Douanes guinéen. En effet, pour le secteur privé comme pour les autorités, la mise en place d’une procédure accélérée pour les entreprises respectueuses de la règlementation permet de créer un cercle vertueux dans le cadre duquel le secteur privé est encouragé à respecter les règles afin d’être plus compétitif, accéder à davantage de marchés internationaux et, *in fine*, à accroître le commerce national. Pour les douanes, cela permet de fluidifier leurs contacts avec les entreprises vertueuses et concentrer leurs efforts de contrôle sur les « cas à risques », c’est-à-dire les entreprises moins allantes en termes de respect des règles.

Concrètement, Expertise France dispense des formations permettant à des douaniers guinéens d’évaluer les dossiers des entreprises candidates pour devenir des « opérateurs économiques agréés » en les sensibilisant notamment à l’analyse de la santé financière de l’entreprise.

Plus globalement, ce projet d’assistance technique illustre le fait que la France et l’Union européenne sont prêtes à accompagner le développement des pays qui souhaitent obtenir une assistance technique afin de respecter leurs engagements OMC. Bâtir un système commercial multilatéral inclusif et « à l’écoute » reste en effet une priorité.

Je vous remercie pour attention et me tiens à votre disposition pour toutes informations complémentaires.